

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Lundi 15 décembre 2025	DATE DE CONVOCATION : 8 décembre 2025 DATE D'AFFICHAGE : 8 décembre 2025 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 16
---	--

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Bernadette BROSSEAU

Absentes : Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY

Pouvoir : Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION DU GOLF

Le parcours du golf est régulièrement envahi par les sangliers qui causent des dégâts importants. L'association a tenté à plusieurs reprises des solutions qui n'ont pas fonctionné (cage de piégeage, battue par l'association de chasse...).

Après consultation de plusieurs golfs dans le secteur, l'association arrive à la conclusion que seule une clôture électrique "spéciale sangliers" le long du terrain de la Vigne pourrait réduire les intrusions.

Le coût de cette clôture est de 13 154,77 € TTC

Considérant que la commune de Mesquer est propriétaire du terrain mais que l'association du Golf de Mesquer en est l'utilisateur principal, et d'un commun accord entre la commune et l'association, une participation financière pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 3 562 € sera sollicitée auprès de l'association du Golf de Mesquer.

Cette participation financière sera sollicitée en 2026 dès l'achèvement des travaux.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la participation de l'association du Golf de Mesquer à hauteur de 3 562 € pour la réalisation de l'installation de cette clôture électrique.

Reçu au contrôle de légalité
 le 16/12/2025
 Publié ou notifié
 le 17/12/2025
 Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
 Maire

